

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

- Séance du 30 mars 2011 à 18 heures 30 -
Mairie de Habsheim

Sur convocation du 24 mars 2011 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Île Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 30 mars 2011 à 18 heures 30, à la mairie de Habsheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**.

Excusés : Monsieur Gérard **LAMY** avec procuration à Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG**, Monsieur Richard **PISZEWSKI** avec procuration à Monsieur Olivier **BECHT**, Monsieur Philippe **WOLFF** avec procuration à Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**.

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG
- Madame Maryse SEXTIER, directeur général des services de Habsheim
- Deux journalistes (représentant L'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que Mme Maryse SEXTIER, directeur général des services de Habsheim, les services du S.C.I.N. ainsi que les représentants de la presse, et remercie M. Jean-Claude NIEDERGANG, premier adjoint, qui représente M. Gérard LAMY, maire de Habsheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Monsieur le président informe ensuite l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article 133 du code des marchés publics, de tous les marchés de travaux et marchés de service conclus en 2010 par le syndicat de communes de l'île Napoléon. Une liste de ces marchés est distribuée à chaque membre du comité syndical. Cette liste a été publiée, dans son intégralité, sur la plate-forme de dématérialisation (www.achatpublic.com).

Pour terminer, M. le président donne lecture des procurations et passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 février 2011

Le procès-verbal du comité syndical du 23 février 2011 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance. Monsieur le président propose à l'assemblée d'en approuver les termes et la rédaction.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 23 février 2011.

Point n° 2 : Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le président présente à l'assemblée le compte administratif 2010 (cf. document en annexe n° 1) qui s'ordonne comme suit, après intégration des résultats de l'exercice 2009 :

Opérations de l'exercice 2010

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 676 122,38 €	10 935 363,87 €	7 259 241,49 €
Investissement	9 610 947,84 €	3 895 296,51 €	-5 715 651,33 €

Résultat d'exécution 2010

	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement en 2010	Résultat 2010	Résultat de clôture 2010
Fonctionnement	334 287,53 €	28 716,27 €	7 259 241,49 €	7 564 812,75 €
Investissement	3 464 101,31 €		-5 715 651,33 €	-2 251 550,02 €
Total	3 798 388,84 €	28 716,27 €	1 543 590,16 €	5 313 262,73 €

Les restes à réaliser à la clôture de l'exercice, s'établissent de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	611201	Les Copains d'Abord - marché 2010	690 000,00 €
065	657409	Les Copains d'Abord - subvention 2010	79 000,00 €
Total des restes à réaliser			769 000,00 €

Recettes

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
74	7473	Participations des départements	1 015 349,97 €
	7475	Participations des groupements de collectivités	165 604,31 €
Total des restes à réaliser			1 180 954,28 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	26 538,28 €
	2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	104 178,37 €
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits, procédés...	2 500,27 €
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 513,06 €
	2184	Mobilier	2 938,34 €
23	2313	Constructions	39 771,19 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	1 682 222,70 €
	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	4 379 952,83 €
45	458102	Sausheim - transformation de l'ancien siège de la C.C.I.N.	583 205,23 €
Total des restes à réaliser			6 826 680,27 €

Recettes

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
13	1322	Subventions d'investissement - régions	45 721,00 €
	1323	Subventions d'investissement - départements	836 669,00 €
	1325	Subventions d'investissement - groupements de collectivités	20 000,00 €
	13258	Subventions d'investissement - autres groupements	643 341,71 €
45	458202	Sausheim - transformation de l'ancien siège de la C.C.I.N.	606 887,28 €
Total des restes à réaliser			2 152 618,99 €

Tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, l'exécution du budget 2010 se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	(F)	3 676 122,38 €	10 935 363,87 €	7 259 241,49 €
	(I)	9 610 947,84 €	3 895 296,51 €	-5 715 651,33 €
Reports de l'exercice N-1	(F)		305 571,26 €	305 571,26 €
	(I)		3 464 101,31 €	3 464 101,31 €
Restes à réaliser	(F)	769 000,00 €	1 180 954,28 €	411 954,28 €
	(I)	6 826 680,27 €	2 152 618,99 €	-4 674 201,28 €
Résultat cumulé	(F)	4 445 122,38 €	12 421 889,41 €	7 976 767,03 €
	(I)	16 437 768,11 €	9 512 016,81 €	-6 925 751,30 €
	Total	20 882 890,49 €	21 933 906,22 €	1 051 015,73 €

Après avoir présenté le compte administratif 2010 et l'état de réalisation des autorisations de programme-crédits de paiement votés en 2010, M. le président cède la présidence de l'assemblée à M. Pierre LOGEL, premier vice-président.

- Monsieur Bernard NOTTER quitte la réunion -

Monsieur Pierre LOGEL soumet le compte administratif au débat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce propos.

-oOo-

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Bernard NOTTER) :

- **Approuve le compte administratif de l'exercice 2010.**

- Monsieur Bernard NOTTER rejoint la réunion -

Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2010

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable au titre de l'exercice 2010 s'ordonnent à l'identique des résultats issus du compte administratif 2010, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2009 :

Opérations de l'exercice 2010

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 676 122,38 €	10 935 363,87 €	7 259 241,49 €
Investissement	9 610 947,84 €	3 895 296,51 €	-5 715 651,33 €

Résultat d'exécution 2010

	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement en 2010	Résultat 2010	Résultat de clôture 2010
Fonctionnement	334 287,53 €	28 716,27 €	7 259 241,49 €	7 564 812,75 €
Investissement	3 464 101,31 €		-5 715 651,33 €	-2 251 550,02 €
Total	3 798 388,84 €	28 716,27 €	1 543 590,16 €	5 313 262,73 €

Restes à réaliser 2010

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	769 000,00 €	1 180 954,28 €	411 954,28 €
Investissement	6 826 820,27 €	2 152 618,99 €	-4 674 201,28 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par M. le receveur n'appelle ni observation ni réserve ;
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2010.

Point n° 4 : Affectation des résultats 2010

L'une des caractéristiques essentielles de l'application du plan comptable M14 réside dans la procédure d'affectation des résultats.

Cette opération ne concerne que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice par le compte administratif ; le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple ne nécessitant pas de délibération spécifique.

Le rapprochement des comptes administratifs et de gestion de l'exercice écoulé fait ressortir à 7 976 767,03 € l'excédent se dégageant en section de fonctionnement, après intégration des restes à réaliser.

Monsieur le président propose au comité syndical d'affecter cet excédent comme suit :

- **6 925 751,30 € en section d'investissement** (compte de réserves 1068) pour couvrir le déficit de clôture de la section d'investissement au titre de l'exercice 2010 ;
- Le solde, soit **1 051 015,73 € au compte 002 de la section de fonctionnement** du budget primitif 2011.

Il demande à l'assemblée d'en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2010, telle que ci-dessus détaillée.

Point n° 5 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2011

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe, pour leur compte, au financement des actions mises en œuvre au sein du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin.

Le montant du premier acompte appelé au titre de l'année 2011 s'élève à 100 035,57 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2010	2011	Évolution
Baldersheim	95 459,26 €	7 941,49 €	+ 4,79%
Battenheim		4 382,79 €	
Dietwiller		3 878,95 €	
Habsheim		14 761,17 €	
Rixheim		29 665,30 €	
Sausheim		39 405,87 €	
Total		100 035,57 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655402. Cette participation est susceptible d'être revalorisée en cours d'année.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 100 035,57 € au bénéfice du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, au titre de la participation 2011 ;
- Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

Point n° 6 : Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2011

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe, pour leur

compte, au financement des actions mises en œuvre par le service départemental d'incendie et de secours.

Le montant de la participation appelée au titre de l'année 2011 s'élève à 455 207,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2010	2011	Évolution
Baldersheim	455 207,00 €	34 630,00 €	+ 0,00%
Battenheim		18 600,00 €	
Dietwiller		17 756,00 €	
Habsheim		69 221,00 €	
Rixheim		212 348,00 €	
Sausheim		102 652,00 €	
Total		455 207,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 6553.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le versement de 455 207,00 € au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours, au titre de la participation 2011 ;*
- *Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.*

Point n° 7 : Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2011

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe, pour leur compte, au financement des actions mises en œuvre par le syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban.

Le montant de la participation prévisionnelle appelée au titre de l'année 2011 s'élève à 8 170,65 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2009	2010	Evolution
Baldersheim	8 010,45 €	2 723,55 €	+ 2,00%
Battenheim		2 723,55 €	
Sausheim		2 723,55 €	
Total		8 170,65 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655404.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 8 170,65 € au bénéfice du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, au titre de la participation 2011 ;
- Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

Point n° 8 : Association Les Copains d'Abord - animations jeunesse à Sausheim - versement de la subvention d'équilibre 2011 - signature de la convention d'objectifs

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Considérant l'avantage d'une homogénéisation des services d'animation jeunesse sur les communes de son territoire, le conseil de communauté de la communauté de communes de l'Île Napoléon décidait par délibération du 2 décembre 2009 de prendre la pleine compétence de l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.).

A ce titre, la communauté de communes de l'Île Napoléon a signé une convention d'objectifs avec l'association « Les Copains d'Abord » pour les activités A.L.S.H. relevant précédemment de la commune de Sausheim, et consistant à créer, organiser, gérer et promouvoir des actions de type socio-éducatif et de loisirs au profit des jeunes de 6 à 18 ans.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2009-337 du 3 décembre 2009 portant modification de ses statuts, le syndicat de communes de l'Île Napoléon détient depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ». Les activités « atouts loisirs sport, start'in clubs, fête du sport, atout loisirs culture » ainsi que la programmation d'animations pour « Les Copains d'Abord - secteur Sud » (anciennement « La Maison Bleue ») relèvent dès lors, depuis cette date, des attributions du S.C.I.N.

C'est à ce titre que le S.C.I.N. a conclu en 2010, avec l'association « Les Copains d'Abord », une convention d'objectifs pour l'exercice des missions précitées. Celle-ci étant échue au 31 décembre 2010, il y a lieu de la renouveler, pour une durée d'un an, avec effet au 1^{er} janvier 2011. Ce renouvellement sera assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention d'un montant maximum de 91 000,00 €.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657409 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Jean-Pierre BARI) :

- Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2011 avec l'association « Les Copains d'Abord » au titre des missions « atouts loisirs sport, start'in clubs, fête du sport, atout loisirs culture » ainsi que la programmation d'animations pour « Les Copains d'Abord - secteur Sud » ;
- Décide d'attribuer à l'association « Les Copains d'Abord » une subvention d'un montant maximum de 91 000,00 € pour l'année 2011 ;
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2011 (article 657409) ;
- Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, de procéder au mandatement de la subvention précitée.

Point n° 9 : Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2011 – signature de la convention d'objectifs

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Par délibération du 19 décembre 2007, la communauté de communes de l'Île Napoléon confiait à l'association « La Passerelle », par voie de convention d'objectifs, l'organisation de l'accueil petite enfance, du périscolaire et des centres de loisirs et de séjours sur la commune de Rixheim.

Par délibération du 16 décembre 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. précisait, pour l'année 2010, la répartition de ces activités entre la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace agglomération et le syndicat de communes de l'Île Napoléon.

En effet, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2009-337 du 3 décembre 2009 portant modification des statuts du syndicat de communes de l'Île Napoléon, celui-ci détient, depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

C'est à ce titre que le S.C.I.N. a conclu en 2010, avec l'association « La Passerelle », une convention d'objectifs pour l'exercice des missions « d'accueil de loisirs des mercredis, des petites vacances, grandes vacances, les séjours et les activités en faveur de la jeunesse ». Celle-ci étant échue au 31 décembre 2010, il y a lieu de la renouveler, pour une durée d'un an, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Ce renouvellement sera assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention d'un montant de 525 000,00 €.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657406 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2011 avec l'association « la Passerelle » au titre des missions « accueils de loisirs des mercredis, petites vacances, grandes vacances, séjours et activités en direction de la jeunesse » de la compétence du syndicat de communes de l'Île Napoléon ;*
- *Décide d'attribuer à l'association « La Passerelle » une subvention d'un montant de 525 000,00 € pour l'année 2011 ;*
- *Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2011 (article 657406) ;*
- *Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, de procéder au mandatement de la subvention précitée.*

Point n° 10 : Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2011

Conformément aux termes de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'Île Napoléon a apporté en 2010 son soutien à l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim, à travers le versement d'une subvention d'équilibre annuelle.

Monsieur le président propose à l'assemblée de renouveler ce soutien en 2011, à travers le versement d'une subvention de 75 000,00 €. Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657403 du budget primitif.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Décide d'attribuer à l'association de gestion des R.P.A. de Sausheim une subvention d'équilibre de 75 000,00 € pour l'année 2011 ;*
- *Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2011 (article 657403) ;*
- *Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, de procéder au mandatement de la subvention précitée.*

Point n° 11 : Amicale du personnel du S.C.I.N. – versement de la subvention d'équilibre 2011

Par courrier du 10 janvier écoulé, le président de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'Île Napoléon a sollicité l'attribution d'une subvention d'équilibre de 15 000,00 € pour l'année 2011.

L'inspection générale de l'administration souligne, dans un rapport rendu en 2008, l'importance de l'action sociale, aux côtés des rémunérations, de l'organisation du travail et de la formation, dans la recherche d'une amélioration de la vie des agents au sein des collectivités territoriales par la mise en œuvre d'équipements et de prestations de nature à favoriser l'harmonie entre vie professionnelle et vie personnelle ou familiale.

L'amicale du personnel du S.C.I.N. développe les activités de loisirs propres à ce type de structure, qui participent au rapprochement et à une meilleure connaissance des agents entre eux.

Elle contribue également à mettre en œuvre des prestations d'action sociale rendues obligatoires pour les collectivités territoriales par les articles 70 et 71 de la loi du 19 février 2007. Elle octroie ainsi pour les agents des primes de mariage, de naissance, de départ en retraite, etc. Concernant plus particulièrement les enfants :

- Elle participe financièrement par deux fois aux inscriptions aux activités des centres de loisirs et/ou aux activités sportives, culturelles ;
- Elle organise le repas de Noël ;
- Elle remet à chacun un cadeau.

Pour cette année, les agents et leurs familles se verront en outre proposer par l'amicale diverses prestations et animations.

Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'accéder à la demande de subvention présentée. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (article 657401).

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'attribuer à l'amicale du personnel du S.C.I.N. une subvention annuelle d'équilibre de 15 000,00 € ;
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2011 (article 657401) ;
- Charge M. le président de procéder au mandatement de ladite subvention.

Point n° 12 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2011 – fixation du montant définitif et de la périodicité de versement

Il appartient au comité syndical de fixer chaque année, le montant des contributions de ses communes membres, nécessaires à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Compte-tenu des différentes compétences transférées au syndicat et du programme des travaux (cf. tableau en annexe n° 3) arrêté en étroite concertation avec les communes, les contributions que ces dernières devront verser au S.C.I.N. pour l'année 2011 s'établissent comme suit :

Collectivité	Nature des contributions		
	Participation aux frais de fonctionnement	Subvention d'équipement	Contribution totale
Baldersheim	478 100,00 €	483 947,00 €	962 047,00 €
Battenheim	394 800,00 €	421 197,00 €	815 997,00 €
Dietwiller	341 900,00 €	335 699,00 €	677 599,00 €
Habsheim	744 600,00 €	1 818 000,00 €	2 562 600,00 €

Illzach	2 100,00 €		2 100,00 €
Rixheim	2 045 900,00 €	1 318 358,00 €	3 364 258,00 €
Sausheim	1 655 300,00 €	1 485 950,00 €	3 141 250,00 €
Total	5 662 700,00 €	5 863 151,00 €	11 525 851,00 €

Les contributions seront appelées mensuellement.

L'appel du mois de mars comprendra également le rattrapage des mois de janvier et février 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le montant et les modalités de versement des contributions dues par les communes membres du syndicat, au titre de l'exercice 2011, tels que détaillés ci-dessus ;*
- *Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.*

Point n° 13 : Approbation du budget primitif 2011

Débatues lors du comité syndical du 23 février 2011, les orientations budgétaires ont précisé les dispositions du budget primitif du syndicat de communes de l'Île Napoléon pour l'année 2011.

Cette deuxième année « d'existence » marque la volonté du S.C.I.N. de s'inscrire durablement dans une démarche qualitative au service de ses communes membres, dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées et plus particulièrement :

- Au titre des grands travaux de voirie ;
- Dans le domaine des grandes opérations de construction ou de rénovation de bâtiments ;
- Pour les animations en faveur de la jeunesse.

Les prévisions budgétaires traduisent ainsi les attentes exprimées par les communes en matière d'investissements de sécurité (voiries) et d'équipements structurants (bâtiments) ; elles traduisent également la détermination des élus du secteur à poursuivre une politique tournée en direction de la jeunesse, par la mise en œuvre tout au long de l'année, d'actions diverses et variées, qui participent significativement à l'attractivité du territoire.

Compte tenu du programme de travaux particulièrement important et afin de ne pas alourdir inconsidérément les contributions des communes, les investissements en matière de voirie seront financés par recours à l'emprunt, les investissements sur les bâtiments continuant d'être financés sur fonds propres, à travers les subventions d'équipement versées par les communes, ces dernières servant à financer exclusivement les équipements réalisés sur leur territoire.

Arrondies à l'euro près, les grandes masses budgétaires (cf. tableau en annexe n° 4) se résument ainsi, en dépenses de fonctionnement :

011	Charges à caractère général	2 664 000 €
	<i>Dont notamment :</i>	
-	Actions jeunesse (prestations L.C.A. et I.A.C.)	1 877 700 €
-	Location et charges siège S.C.I.N.	187 000 €
-	Entretien de la colline de jeux de Sausheim	56 450 €
-	Entretien de voirie, éclairage public, feux tricolores.....	234 480 €
-	Charges du groupe scolaire d'Île Napoléon.....	91 470 €
012	Charges de personnel	1 200 800 €
	<i>Dont notamment :</i>	
-	Rémunération du personnel affecté au groupe scolaire	272 150 €
65	Autres charges de gestion courante	1 468 300 €
	<i>Dont notamment :</i>	
-	Subventions L.C.A. et La Passerelle.....	755 000 €
-	Contributions aux organismes de regroupement	563 500 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	319 800 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €
022	Dépenses imprévues (réserves)	299 000 €
023	Virement à la section d'investissement	2 081 316 €
042	Dotations aux amortissements	190 000 €

En recettes de fonctionnement :

002	Excédent de fonctionnement reporté	1 051 016 €
13	Atténuations de charges	10 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	320 500 €
74	Dotations, subventions et participations	6 842 700 €
	<i>Dont notamment :</i>	
-	Participations conseil général (calibrage voiries)	1 015 000 €
-	Dotations des communes.....	5 662 700 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2011 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 8 224 216 €.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 27 036 518 €. La ventilation des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

001	Déficit d'investissement reporté	6 925 751 €
16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	476 600 €
20	Immobilisations incorporelles	875 000 €
204	Subventions d'équipement versées	227 500 €
21	Immobilisations corporelles	94 500 €
23	Immobilisations en cours	17 004 000 €

Dont notamment :

- Travaux de bâtiments.....	9 912 500 €
- Travaux de voirie.....	7 017 500 €
- Travaux groupe scolaire Ile Napoléon	74 000 €
45 Opérations pour compte de tiers (projets M2A).....	606 800 €
020 Dépenses imprévues (réserves)	826 367 €

En recettes, cette section se répartit entre :

10 Dotations, fonds divers, réserves	7 737 951 €
13 Subventions d'investissement reçues	10 060 451 €
16 Emprunts et dettes assimilées	6 067 000 €
45 Opérations pour compte de tiers (projets M2A).....	606 800 €
021 Virement de la section de fonctionnement	2 081 316 €
024 Produits des cessions.....	293 000 €
040 Dotations aux amortissements.....	190 000 €

Par ailleurs, à la demande de ses communes membres, le S.C.I.N. a élaboré en 2010 un programme de travaux de voiries et de bâtiments, dont certaines opérations sont échelonnées jusqu'en 2013.

Ces opérations concernent :

- L'isolation phonique et thermique de la salle polyvalente de Baldersheim ;
- La réhabilitation du bâtiment de l'ACL de Sausheim ;
- La rénovation de la toiture et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux de Sausheim ;
- Le réaménagement de la rue Wilson à Rixheim ;
- La construction d'une salle de sport à Rixheim ;
- La construction d'un centre technique municipal à Habsheim ;
- La réfection des voiries du lotissement « La Valbonne » à Dietwiller ;
- La construction d'une école maternelle avec périscolaire à Dietwiller.

L'ensemble de ces programmes s'élève à 17 875 000,00 € TTC selon les estimations des services techniques. Concernant le financement de ces opérations, le F.C.T.V.A. sera encaissé avec un décalage d'une année, le solde étant couvert par l'emprunt (pour les travaux de voirie) l'affectation de fonds propres (pour les travaux sur les bâtiments) et les subventions, dont le montant est toujours inconnu à ce jour, hormis pour le projet de construction d'une salle de sport à Rixheim Ile Napoléon, inscrit au contrat de territoire de la région mulhousienne et qui bénéficiera à ce titre, d'une aide financière prévisionnelle d'un million d'euros.

Afin de garantir la réalisation de ces opérations, il est proposé de reconduire les autorisations de programmes et crédits de paiement engagés en 2010, en les ajustant au regard des crédits consommés et de l'évolution des projets concernés.

La procédure des autorisations de programmes – crédits de paiement (A.P.-C.P.) permet de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires au paiement des travaux d'investissement d'une opération s'échelonnant sur plusieurs années. C'est une procédure dérogatoire au principe d'annualité budgétaire ; il s'agit de dissocier l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel et ainsi de limiter le recours aux reports de crédits.

La situation de ces autorisations de programmes sera présentée chaque année au budget primitif et au compte administratif.

Un échéancier prévisionnel des crédits de paiement est joint à la présente (annexe n° 5) ; il est donné à titre indicatif, la répartition annuelle pouvant être modifiée si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser toutefois le montant de l'autorisation de programme et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

- Vu le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;*
- Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;*
- Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;*
- Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- Vu les articles 50 et 51 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'administration générale de la République, autorisant les communes à gérer les dépenses d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes et crédits de paiements (A.P.-C.P.) codifiés aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;*
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la loi du 6 février 1992 ;*
- Vu l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales ;*
- Entendu le rapport de M. le président ;*

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le budget primitif 2011 du syndicat de communes de l'Île Napoléon, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses :
 - o à 8 224 215,73 € pour la section de fonctionnement ;
 - o à 27 036 518,03 € pour la section d'investissement.*
- *Approuve la création des autorisations de programmes, leur ventilation ainsi que leur échéancier prévisionnel tels que détaillés en annexe n° 5, pour un montant global de 17 875 000 € TTC ;*
- *Dit que les crédits de paiement y afférents, mentionnés à titre indicatif, pourront être modifiés si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser toutefois le montant de l'autorisation de programme et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire ;*
- *Dit qu'une situation de ces autorisations de programmes sera présentée chaque année en annexe du compte administratif et du budget primitif ;*
- *Autorise M. le président, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, à liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de création, l'autorisation de programme ou l'engagement et à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions à recevoir.*

Point n° 14 : Battenheim – réaménagement de la rue du Cimetière – validation de l’A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L’opération de réaménagement de la rue du Cimetière à Battenheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2011.

Le projet porte sur le réaménagement total de la voirie sur une longueur de 350 mètres avec notamment :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures en pierre naturelle délimitant les trottoirs ;
- La collecte et l’infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surfaces ;
- Le remplacement des luminaires d’éclairage public ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d’œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l’ensemble des travaux à 221 445,00 € HT (264 848,22 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l’article 2317-11101 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l’assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Décide d’entériner les composantes du projet d’aménagement ci-dessus décrit ;***
- ***Décide d’en arrêter le coût prévisionnel à 221 445,00 € HT (264 848,22 € TTC) au stade A.P.D.-D.C.E. ;***
- ***Charge M. le président d’organiser la consultation d’entreprises et d’entreprendre toutes démarches utiles pour l’attribution des subventions.***

Point n° 15 : Habsheim – création d’un giratoire au carrefour de la rue de la Rampe et de la rue de l’Aviation – validation de l’A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L’opération de création d’un giratoire au carrefour de la rue de la Rampe et de la rue de l’Aviation à Habsheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2011. Le projet comporte notamment :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures en pierre naturelle délimitant la chaussée et les trottoirs ;
- La collecte et l’infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d’éclairage public ;

- L'enfouissement des réseaux France Télécom et Numéricâble ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale ;
- La plantation des surfaces végétalisées.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 353 937,60 € HT (423 309,37 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de chaussée.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-51102 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Décide d'entériner les composantes du projet d'aménagement ci-dessus décrit ;*
- *Décide d'en arrêter le coût prévisionnel à 353 937,60 € HT (423 309,37 € TTC) au stade A.P.D.-D.C.E. ;*
- *Charge M. le président d'organiser la consultation d'entreprises et d'entreprendre toutes démarches utiles pour l'attribution des subventions.*

Point n° 16 : Rixheim – réaménagement de la rue Georges Bizet – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue Georges Bizet à Rixheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leurs lignes de télécommunication.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 706,80 € HT (845,33 € TTC) pour les études et à 1 342,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des opérations de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Sarmac de Rixheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations sont inscrits à l'article 2042 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Georges Bizet à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;
- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

Point n° 17 : Battenheim – construction d'un club-house pour le tennis – approbation de principe - lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

La construction d'un nouveau club-house de tennis rue du Loisir à Battenheim figure au programme pluriannuel du SCIN.

Cette opération permettra de répondre aux besoins en matière d'accueil, de convivialité et de confort (vestiaires, sanitaires) indispensables aujourd'hui au bon fonctionnement du tennis club.

La pré-étude menée par les services techniques du SCIN a permis d'estimer à 150 500,00 € HT (179 998,00 € TTC) le coût global de l'opération, pour une surface approximative de 97 m².

Il est maintenant nécessaire d'engager une consultation par voie de marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) permettant de désigner le maître d'œuvre en charge de cette opération.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles « loi MOP » s'ordonneraient comme suit :

- ✓ Domaine fonctionnel : bâtiment, sous section travaux neufs ;
- ✓ Mission de base comprenant les éléments suivants : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et VISA ;
- ✓ Mission complémentaire : OPC.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-11105 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le principe et le choix d'implantation du projet de construction d'un club-house de tennis à Battenheim ;
- Approuve l'estimation établie par les services techniques du syndicat, qui s'élève à 150 500,00 € HT (179 998,00 € TTC) ;
- Autorise M. le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de ce bâtiment.

Point n° 18 : Habsheim – rénovation thermique de l'école Saint-Martin – avenant à souscrire au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

L'opération de rénovation thermique de l'école Saint-Martin à Habsheim a été retenue au titre des travaux 2011.

Par délibération du 22 décembre 2010, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'atelier d'architecture G5 de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un coût de 31 725,00 € HT, sur la base d'une estimation sommaire des travaux de 270 000,00 € HT.

En séance du 23 février 2011, le comité syndical approuvait, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés à la rénovation thermique de l'école Saint-Martin à Habsheim, chiffrée à 338 350,00 € HT.

Il y a lieu à présent de rendre définitif d'une part, le forfait de rémunération des concepteurs sur la base de l'avant projet définitif, soit 39 756,13 € HT (338 350,00 € HT x 11,75%) et, d'autre part, d'y inclure à la demande de la commune la mission complémentaire intitulée « simulation thermique dynamique » d'un montant de 5 000,00 € HT pour permettre de déterminer les consommations énergétiques théoriques du bâtiment, les conditions de confort, et ainsi de confirmer les choix d'investissement au regard de ces performances.

Lors de la séance du 9 mars 2011, la commission M.A.P.A. a émis un avis favorable sur l'augmentation de 13 031,13 € HT du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre, portant celui-ci à 44 756,13 € HT.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le nouveau montant et la nouvelle répartition des honoraires (44 756,13 € HT) pour le marché de maîtrise d'œuvre susvisé ;*
- *Autorise M. le président à signer avec le cabinet G5 Architecture l'avenant afférent à ces modifications.*

Point n° 19 : Habsheim – construction d'un centre technique municipal – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de construction d'un centre technique municipal à Habsheim a été retenue au titre des travaux 2011.

En séance du 9 septembre 2010, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet d'architectes Santandréa – Rapp – Fellmann de Riedisheim, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un coût de 92 000,00 € HT.

L'estimation prévisionnelle des travaux en phase A.P.S. était arrêtée à 1 615 000,00 € HT.

Les prestations attendues après concertation avec la commune ont été chiffrées au stade A.P.D. à 1 508 701,00 € HT (1 804 406,40 € TTC), hors travaux de terrassement et V.R.D., selon le détail ci-après :

▪ Echafaudage	12 000,00 € HT
▪ Gros-œuvre	410 000,00 € HT
▪ Charpente métallique.....	176 000,00 € HT
▪ Couverture – étanchéité – zinguerie	146 666,00 € HT
▪ Fermeture – serrurerie	167 687,00 € HT
▪ Plâtrerie – isolation – faux-plafond	42 000,00 € HT
▪ Carrelage – faïence	39 293,00 € HT
▪ Menuiserie bois	29 780,00 € HT
▪ Peinture	20 376,00 € HT
▪ Electricité	118 750,00 € HT
▪ Bardage métallique.....	59 462,00 € HT
▪ Bardage stratifié	47 397,00 € HT
▪ Signalétique	5 400,00 € HT
▪ Clôtures – portail.....	22 640,00 € HT
▪ Sanitaires – chauffage – ventilation.....	166 250,00 € HT
▪ Equipement.....	45 000,00 € HT

La mise en concurrence sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée (M.A.P.A.). Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-51003 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés à la construction d'un centre technique municipal à Habsheim, chiffrée à 1 508 701,00 € HT (1 804 406,40 € TTC) ;
- Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises par voie de marché à procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de la région Alsace et du conseil général du Haut-Rhin pour l'attribution de subventions.

Point n° 20 : Rixheim – construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, d'un périscolaire et d'une salle associative à Entremont – attribution des marchés de travaux pour les lots n° 17 et 18

Par délibération du 22 décembre 2010, le comité syndical prenait acte que dans le cadre de la consultation organisée pour la construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, d'un périscolaire et d'une salle associative à Rixheim Entremont, les lots n° 17 – aménagements paysagers et 18 – maîtrise des nuisances environnementales, avaient été déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres.

Au cours de la même séance, l'assemblée autorisait M. le président à engager une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée (article 27 III du code des marchés publics) pour les deux lots précités.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 25 janvier 2011, fixant la date limite de remise des offres au 17 février 2011 à 11 heures.

La commission M.A.P.A. a procédé le 17 février 2011 à la consignation des prix des offres reçues en réponse. Après analyse de ces offres dans sa séance du 23 février 2011, elle a décidé de surseoir à l'attribution du lot 18 – maîtrise des nuisances environnementales afin d'engager des négociations avec la seule entreprise ayant remis une offre. Dans cette même séance, elle a désigné l'entreprise Thierry Muller Espaces verts de Geispolsheim attributaire du marché de travaux du lot 17 – aménagements paysagers, pour un montant de 299 377,19 € HT (358 055,12 € TTC).

Enfin, la séance du 24 mars 2011 a permis à la commission M.A.P.A. d'attribuer après négociation, le marché de travaux du lot 18 – maîtrise des nuisances environnementales, à l'entreprise Mader de Guebwiller, pour un montant de 38 215,10 € HT (45 705,26 € TTC).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir statuer sur ce point.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte et approuve les résultats de la nouvelle consultation organisée pour l'attribution des lots 17 et 18 de l'opération susmentionnée ;*
- *Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A., les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2011.*

Point n° 21 : Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant une structure d'accueil petite enfance et un périscolaire dans le quartier de l'Île Napoléon – désignation des membres du jury de concours

Par délibération du 16 décembre 2009, l'assemblée délibérante de la communauté de communes de l'Île Napoléon ratifiait le choix d'implantation des futures structures petite enfance/périscolaire/C.L.S.H. du quartier de l'Île Napoléon à Rixheim et autorisait l'engagement des études de faisabilité et de programmation.

Suite à la fusion des intercommunalités mulhousiennes le 1^{er} janvier 2010, Mulhouse Alsace Agglomération est devenue le nouveau porteur de cette opération, dont le syndicat de communes de l'Île Napoléon s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage désignée dans le cadre d'une convention signée entre les parties le 23 juillet 2010.

En séance du 17 novembre 2010, le comité syndical autorisait M. le Président à signer le marché pour les études de faisabilité, pré-programme et programmation technique détaillée de ce projet avec le cabinet Grand'Est AMO de Mulhouse, pour un montant de 16 240,00 € HT. Les documents de synthèse attendus en conclusion de cette mission, serviront de fondement au concepteur, lauréat de la mise en concurrence préalable.

Eu égard au montant prévisionnel des honoraires, qui se situe au-delà du seuil de 193 000,00 € HT, il convient à présent d'engager une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre, selon les formes prescrites aux articles 38, 70 et 74 du code des marchés publics.

Les critères de sélection des trois participants amenés à concourir porteront sur l'examen :

- Des capacités et garanties professionnelles du candidat ;
- Des références dont il dispose, pour des prestations de même nature ;
- Des compétences du candidat dans le domaine architectural, technique, économie de la construction, direction de chantier ;
- Des compétences HQE.

Les candidats admis à concourir qui remettront un projet conforme au programme et au règlement de concours, se verront attribuer chacun une indemnité dont le montant sera de 12 000,00 € HT. Pour l'attributaire du marché, la prime sera considérée comme une avance. Le ou les lauréat(s) sera(ont) désigné(s) après avis d'un « jury de concours » composé à cet effet. Une négociation interviendra avec le ou les lauréat(s). Il conviendra ensuite à l'assemblée délibérante d'attribuer et d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Les articles 22 et 24 du code des marchés publics définissent la constitution des commissions spécifiques, dont le jury de concours, lequel pourrait être composé comme suit :

- Le président ou son représentant ;
- Cinq membres élus au sein du comité syndical et leurs suppléants ;
- Deux personnalités désignées par le président en raison de leur compétence en la matière (conseil général, C.A.F...).
- Quatre maîtres d'œuvre et/ou bureaux d'études compétents dans la matière de l'objet de la consultation, en nombre égal au tiers de l'ensemble des membres élus et des personnalités ayant voix délibérative (C.A.U.E., syndicat des architectes, ordre des architectes, chambre syndicale des bureaux d'études).

S'agissant des émoluments aux maîtres d'œuvre et/ou bureaux d'études membres du jury de concours, il est d'usage de leur verser une « prime ». Il est proposé de fixer le montant horaire de celle-ci à 95,00 € HT.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve l'enveloppe prévisionnelle (3 900 000,00 € TTC) de l'opération de construction d'une structure d'accueil petite enfance-périscolaire à Rixheim Ile Napoléon ;***
- ***Autorise M. le président à engager un concours restreint de maîtrise d'œuvre dans les formes ci-avant exposées ;***
- ***Fixe la composition du jury de concours « construction d'une structure d'accueil petite enfance et d'un périscolaire au quartier Ile Napoléon à Rixheim » telle que décrite ci-dessus ;***
- ***Désigne en son sein les membres du jury précité, à savoir :***

- *Représentant M. le président : M. Pierre LOGEL*
- *Membres titulaires :*
 - *M. Olivier BECHT*
 - *M. Georges OTTENWAELEDER*
 - *M. Robert RISS*
 - *M. Philippe WOLFF*
 - *M. Michel RIES*
- *Membres suppléants :*
 - *M. Jean-Claude NIEDERGANG*
 - *Mme Catherine MATHIEU-BECHT*
 - *M. Bernard HELL*
 - *M. Jean-Pierre CARD*
 - *M. Jean-Pierre BARI*
- *Décide de verser aux candidats non retenus une indemnité forfaitaire de 12 000,00 € HT ;*
- *Décide de fixer à 95,00 € HT de l'heure les honoraires à verser aux maîtres d'œuvre et/ou bureaux d'études membres du jury.*

Point n° 22 : Rixheim - construction d'un ensemble de bâtiments comprenant une structure d'accueil petite enfance et un périscolaire dans le quartier de l'Île Napoléon - désignation des membres de la commission technique

Dans le cadre de la réalisation d'une structure d'accueil pour la petite enfance et d'un périscolaire dans le quartier de l'Île Napoléon à Rixheim, et parallèlement à la mise en place d'un jury de concours, il y aurait lieu également de créer une commission technique, indispensable au regard de la nature et de la complexité du projet.

Bien que ne répondant à aucune obligation légale, le rôle de cette commission consiste à préparer les travaux du jury en effectuant une analyse objective et strictement factuelle des dossiers et des prestations remis par les maîtres d'œuvre.

Celle-ci pourrait être composée de :

- M. Laurent BENGOLD ;
- M. Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques du S.C.I.N. ;
- M. Bernard GLANZ, responsable du service bâtiment du S.C.I.N. ;
- Melle Marilyn BOEGLER, responsable juridique du S.C.I.N. ;
- Ainsi que M. Jean-Michel JACOTEY, de la société Grand Est AMO, mandaté architecte programmiste.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve la création et la composition, telle que ci-dessus détaillée, de la commission technique pour le projet d'aménagement d'une structure d'accueil petite enfance et un périscolaire dans le quartier de l'Île Napoléon à Rixheim.*

Point n° 23 : Sausheim – restructuration du bâtiment abritant le service social municipal – lancement de la consultation du marché de maîtrise d’œuvre

L’opération de restructuration du bâtiment sis 29 rue de Mulhouse à Sausheim a été retenue au titre des travaux 2011.

Ce bâtiment abrite en rez-de-chaussée les locaux du service social de la mairie, ainsi qu’un logement inoccupé en duplex au 1^{er} et 2^{ème} niveau.

Ces travaux consistent à :

- Mettre le bâtiment en conformité avec les normes d’accessibilité ;
- Transformer le logement pour partie en locaux d’archives et par ailleurs y installer le club photo ;
- Procéder au ravalement de la façade et à la mise en œuvre d’une isolation extérieure, afin d’améliorer les performances énergétiques.

Pour ce faire, il y a lieu de s’adjoindre les compétences d’un maître d’œuvre chargé d’étudier la faisabilité du projet, puis de définir les besoins ainsi que le coût financier de l’opération. Les composantes du marché de prestations intellectuelles « loi MOP » qui lui seront confiées s’ordonneraient comme suit :

- ✓ Domaine fonctionnel : bâtiment, sous section réhabilitation d’ouvrage de bâtiment ;
- ✓ Mission DIAG permettant de déterminer la faisabilité de l’opération afin d’étudier les solutions techniques les plus appropriées pour assurer la pérennité de l’ouvrage ;
- ✓ Mission de base comprenant les éléments suivants : APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et VISA ;
- ✓ Mission complémentaire : OPC.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses 2011 de ce programme sont inscrits au budget primitif (article 2314-31108).

Monsieur le président demande à l’assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Valide le principe du projet de restructuration du bâtiment abritant le service social municipal de Sausheim ;***
- ***Autorise M. le président à lancer la consultation de maîtrise d’œuvre ci-dessus détaillée, pour cette opération.***

Point n° 24 : Sausheim – mise aux normes de la V.M.C. de l’E.H.P.A.D. du Quatelbach – avenant à souscrire avec l’entreprise Muller Climatisation – autorisation de signer

En séance du 22 décembre 2010, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l’entreprise Muller Climatisation de Héisingue, le marché pour les travaux de mise

aux normes des installations de ventilation mécanique contrôlée de l'E.H.P.A.D. du Quatelbach à Sausheim.

A la demande du contrôleur technique de construction, les travaux prévus feront l'objet d'adaptations techniques par rapport au marché initial. Ces travaux consistent :

- A modifier les clapets coupe-feu pour permettre leur asservissement au centralisateur de mise en sécurité incendie du système de sécurité incendie ;
- A raccorder électriquement ces clapets coupe-feu au centralisateur de mise en sécurité incendie ;
- A modifier l'armoire existante du centralisateur de mise en sécurité incendie ;
- A automatiser le réarmement des clapets coupe-feu.

Les prestations nouvelles sont évaluées à 19 491,00 € HT correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 10,67% et fixant le montant du nouveau marché à 202 162,00 € HT.

Un projet d'avenant a été soumis le 9 mars 2011 à la commission M.A.P.A., qui a émis un avis favorable.

Les crédits complémentaires ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2011 (article 2314-31005).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avenant n° 1 d'un montant de 19 491,00 € HT (23 311,24 € T.T.C.), à intervenir avec l'entreprise Muller Climatisation ;
- Autorise M. le président à le signer.

Point n° 25 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – année 2011

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer comme suit les tarifs des activités complémentaires qui seront proposées par l'association « Les Copains d'Abord » pour le printemps 2011 :

Séjours

Séjour à Châtel à la neige, spécial débutant – du 17 au 23 avril 2011

Âge	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 11 ans	295 €	345 €	405 €	425 €

Stage Les Copains Indiens – du 18 au 21 avril 2011

Âge	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
8 – 14 ans	110 €	120 €	130 €	160 €

Mini-séjour à l'écomusée d'Alsace – du 26 au 29 avril 2011

Âge	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
8 – 12 ans	145 €	175 €	205 €	245 €

Chef la recette – du 26 au 29 avril 2011

Âge	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 14 ans	70 €	80 €	90 €	100 €

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 en fonction de leurs revenus. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui s'applique.

Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention – M. Jean-Pierre BARI), approuve les tarifs ci-dessus détaillés.

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Point n° 26 : Divers

Le prochain comité syndical se tiendra mercredi 13 avril 2011 à 18 heures 30, au siège du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 26.

Habsheim, le 30 mars 2011

Compte administratif 2010

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 169 339,56 €	013 Atténuation de charges	10 670,92 €
012 Charges de personnel	1 081 880,18 €	70 Produits de services	310 183,63 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	1 218 960,66 €	74 Dotations et participations	10 601 599,52 €
		75 Autres produits de gestion courante	4 218,65 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>3 470 180,40 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>10 926 672,72 €</i>
66 Charges financières	131 308,71 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	787,17 €	77 Produits exceptionnels	8 691,15 €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues			
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>3 602 276,28 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>10 935 363,87 €</i>
023 Virement à la section d'investissement			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 846,10 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>73 846,10 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
Total général	3 676 122,38 €	Total général	10 935 363,87 €

Excédent de l'exercice

7 259 241,49 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	110 681,45 €	13 Subventions d'investissement reçues	863 955,76 €
204 Subventions d'équipements versées	64 821,63 €	16 Emprunts et dettes assimilées	170 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	42 321,48 €	20 Immobilisations incorporelles	30 038,13 €
23 Immobilisations en cours	7 609 242,28 €	23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>7 827 066,84 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>1 063 993,89 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	732 522,21 €
16 Emprunts et dettes assimilées	246 403,83 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
45 Opérations pour compte de tiers	355 604,17 €	45 Opérations pour compte de tiers	843 061,31 €
020 Dépenses imprévues	- €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>8 429 074,84 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>2 639 577,41 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	
041 Opérations patrimoniales	1 181 873,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 846,10 €
		041 Opérations patrimoniales	1 181 873,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>1 181 873,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>1 255 719,10 €</i>
Total général	9 610 947,84 €	Total général	3 895 296,51 €

Déficit de l'exercice

5 715 651,33 €

Projets de voiries et de bâtiments sur le territoire du syndicat de communes de l'île Napoléon

Etat des autorisations de programme et crédits de paiements

Tableau annexe à la délibération du comité syndical du 30 mars 2011 - point n° 2 de l'ordre du jour

Autorisations de programmes votées en 2010

Dépenses		
Commune	Opération	Montant TTC
Baldersheim	Isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	105 000 €
Sausheim	Réhabilitation du bâtiment de l'ACL	560 000 €
	Rénovation et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux	4 100 000 €
Rixheim	Réaménagement de la rue Wilson	1 820 000 €
	Construction d'une salle de sport	6 000 000 €
Habsheim	Construction d'un centre technique municipal	2 500 000 €
Dietwiller	Réfection des voiries du Lotissement La Valbonne	1 200 000 €
	Construction d'une école maternelle et d'un périscolaire	1 650 000 €
Total TTC		17 935 000 €

Crédits de paiement

2010		
Alloué	Consommé	Solde
25 000 €	17 480 €	7 520 €
60 000 €	4 365 €	55 635 €
100 000 €	1 653 €	98 347 €
800 000 €	19 854 €	780 146 €
150 000 €	26 662 €	123 338 €
500 000 €	24 999 €	475 001 €
400 000 €		400 000 €
50 000 €	- €	50 000 €
2 085 000 €	95 014 €	1 989 986 €

Recettes	
Catégorie	Montant
FCTVA	2 776 697 €
Subventions	<i>Inconnues</i>
Fonds propres (maximum)	15 158 303 €
Total TTC	17 935 000 €

2010		
Prévu	Réalisé	Solde
- €	- €	- €
- €	- €	- €
2 085 000 €	95 014 €	1 989 986 €
2 085 000 €	95 014 €	1 989 986 €

Syndicat de Communes de l'île Napoléon

Programmation pluriannuelle des travaux
Programme 2011 (y compris restes à réaliser 2010)

BET	Commune	N° opération	Opération	Coût opération		
				CCIN/M2A	SCIN	
Voirie	Battenheim	074-3	Réaménagement de la rue des Champs	40 000,00 €		
		074-1	Réaménagement de la rue de la Hardt	17 000,00 €		
		11001	Aménagement du parking de la salle festive		240 000,00 €	
		11103	Réaménagement de la rue d'Ottmarsheim		4 000,00 €	
		11101	Réaménagement de la rue du Cimetière		284 000,00 €	
	Baldersheim	11104	Réaménagement du rond-point de la rue des Cigognes		30 000,00 €	
		21001	Réaménagement de la cour de l'école primaire		1 000,00 €	
		21002-003	Réaménagement des rues de Bretagne et du Jura		442 000,00 €	
		21006	Aire de jeux rue des Cigognes		75 000,00 €	
		21104	Parking cimetière/salle polyvalente, rue de Bourgogne		150 000,00 €	
	Sausheim	21110	Réaménagement de la rue de Franche comté		200 000,00 €	
		21111	Prolongement rue du Stade		30 000,00 €	
		019	Réaménagement de la rue de Baldersheim	140 000,00 €		
		19-3	Réaménagement de la rue de la Hardt	535 000,00 €		
		15	Réaménagement des rues Gymnastes et Bellerive	6 000,00 €		
		31001	Aménagement du parking du cimetière		137 000,00 €	
		31002	Aménagement du rond-point Espale		20 000,00 €	
		31104	Réaménagement de la rue de Saint-Louis		250 000,00 €	
	Rixheim	31102	Réaménagement de la rue de la Forêt Noire		5 000,00 €	
		31105	Aménagement du parking devant le groupe scolaire Nord		25 000,00 €	
		31106	Réaménagement de la colline de jeux (forage de reconnaissance)		10 000,00 €	
		059	Réaménagement de la Grand'rue Pierre Braun	301 000,00 €	80 000,00 €	
		52	Réaménagement de la rue des Vallons et de la rue du Lièvre	11 000,00 €		
		41002	Réaménagement de la rue Jean Jaurès		350 000,00 €	
		41003	Réaménagement de la rue Georges Bizet		41 000,00 €	
		41001	Réaménagement de la rue Wilson		1 200 000,00 €	
	Habsheim	41101	Aménagement de la rue Victor Hugo		200 000,00 €	
		41103	Réaménagement de la rue Charles Zumstein		350 000,00 €	
		41104	Sécurisation de la rue des Armateurs		30 000,00 €	
		41105	Réaménagement de la rue des Marguerites		170 000,00 €	
		41106	Aménagement de la piste cyclable Entremont-Marguerites		140 000,00 €	
		41107	Réaménagement des chemins des collines		30 000,00 €	
		044	Réaménagement de l'entrée Sud (RD 201)	13 000,00 €		
		51001	Réaménagement de la rue Georges Wodli		32 000,00 €	
	Dietwiller	51002	Réaménagement de la rue du Champ des Dimes		24 000,00 €	
		51006	Installation de radars de vitesse		17 000,00 €	
		51101	Réaménagement de la rue de la Délivrance - tranche 1		400 000,00 €	
	Bâtiment	Battenheim	51102	Aménagement giratoire rue de la Rampe/rue de l'Aviation		500 000,00 €
			065	Réaménagement de la rue du Général de Gaulle	50 000,00 €	
			61101	Réaménagement du lotissement La Valbonne		600 000,00 €
Total travaux de voirie				1 113 000,00 €	6 067 000,00 €	
Bâtiment		Battenheim	11105	Construction d'un club house pour le tennis		90 000,00 €
			11106	Aménagement accès handicapé sous-sol école maternelle		15 000,00 €
			11107	Construction d'une école et d'une centrale thermique		400 000,00 €
		Baldersheim	21005	Construction 2ème serre ateliers municipaux		27 500,00 €
			21008	Rénovation des sanitaires de l'école maternelle		1 500,00 €
			21112	Restructuration du groupe scolaire		450 000,00 €
			21106	Mise en conformité bâtiment Union		125 000,00 €
			21107	Mise en conformité club house football		125 000,00 €
		Sausheim	31003	Réhabilitation de l'ACL		650 000,00 €
			31005	Mise en conformité de la VMC de l'EHPAD du Quatelbach		256 000,00 €
			31006	Remplacement de la chaudière de la mairie		34 000,00 €
			31004	Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie		84 000,00 €
			31007	Réfection de la toiture du CTM et photovoltaïque		1 126 500,00 €
			31107	Extension du dépôt des sapeurs-pompiers		25 000,00 €
			31108	Réfection du bâtiment des services sociaux		120 000,00 €
			31109	Remplacement de menuiseries extérieures sur ERP		120 000,00 €
	31110		Réhabilitation du presbytère de l'église Saint-laurent		20 000,00 €	
	Rixheim	31046	Construction d'une structure d'accueil périscolaire	260 000,00 €		
		31045	Transformation de l'ancien siège de la CCIN	606 800,00 €		
		41004	Construction d'un complexe sportif		500 000,00 €	
		41005	Travaux école maternelle Ile Napoléon ⁽¹⁾		37 500,00 €	
	Habsheim	41006	Travaux école élémentaire Ile Napoléon ⁽¹⁾		36 500,00 €	
		501	Ensemble périscolaire-crèche Entremont	3 565 000,00 €	600 000,00 €	
		41045	Ensemble périscolaire-crèche Ile Napoléon	100 000,00 €		
		51003	Aménagement du centre technique municipal et de ses abords		1 123 500,00 €	
		51005	Isolation extérieure et chauffage de l'école Nathan Katz		174 500,00 €	
	Dietwiller	51103	Isolation extérieure de l'école Saint-Martin		500 000,00 €	
51104		Travaux école élémentaire du centre		20 000,00 €		
61102		Construction d'une école maternelle		45 000,00 €		
61045		Construction d'une structure d'accueil périscolaire	55 000,00 €			
Total travaux de bâtiment				4 586 800,00 €	6 706 500,00 €	

Budget primitif 2011

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 664 000,00 €	013 Atténuation de charges	10 000,00 €
012 Charges de personnel	1 200 800,00 €	70 Produits de services	320 500,00 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	1 468 300,00 €	74 Dotations et participations	6 842 700,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	- €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>5 333 100,00 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>7 173 200,00 €</i>
66 Charges financières	319 800,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77 Produits exceptionnels	- €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	299 000,00 €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 952 900,00 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>7 173 200,00 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	2 081 315,73 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 000,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>2 271 315,73 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
		002 Excédent de fonctionnement reporté	1 051 015,73 €
Total général	8 224 215,73 €	Total général	8 224 215,73 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	875 000,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	10 060 451,00 €
204 Subventions d'équipements versées	227 500,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	6 067 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	94 500,00 €	20 Immobilisations incorporelles	
23 Immobilisations en cours	17 004 000,00 €	23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>18 201 000,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>16 127 451,00 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	7 737 951,30 €
16 Emprunts et dettes assimilées	476 600,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	293 000,00 €
45 Opérations pour compte de tiers	606 800,00 €	45 Opérations pour compte de tiers	606 800,00 €
020 Dépenses imprévues	826 366,73 €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>20 110 766,73 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>24 765 202,30 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	2 081 315,73 €
041 Opérations patrimoniales	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 000,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>- €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>2 271 315,73 €</i>
001 Déficit d'investissement reporté	6 925 751,30 €	001 Excédent d'investissement reporté	- €
Total général	27 036 518,03 €	Total général	27 036 518,03 €

Projets de voiries et de bâtiments sur le territoire du syndicat de communes de l'Île Napoléon

Autorisations de programmes et crédits de paiement

Tableau annexe à la délibération du comité syndical du 30 mars 2011 - point n° 13 de l'ordre du jour

Autorisations de programmes 2011

Dépenses		
Commune	Opération	Montant TTC
Baldersheim	Isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	105 000 €
Sausheim	Réhabilitation du bâtiment de l'ACL	1 500 000 €
	Rénovation et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux	4 100 000 €
Rixheim	Réaménagement de la rue Wilson	1 820 000 €
	Construction d'une salle de sport	5 000 000 €
Habsheim	Construction d'un centre technique municipal	2 500 000 €
Dietwiller	Réfection des voiries du Lotissement La Valbonne	1 200 000 €
	Construction d'une école maternelle et d'un périscolaire	1 650 000 €
Total TTC		17 875 000 €

Recettes	
Catégorie	Montant
FCTVA	2 332 230 €
Subventions	Inconnues
Emprunt	3 000 146 €
Fonds propres (maximum)	12 542 623 €
Total TTC	17 875 000 €

Crédits de paiement

Années				
2010		2011	2012	2013
Alloué	Consommé			
25 000 €	17 480 €			87 520 €
60 000 €	4 365 €	650 000 €	845 635 €	
100 000 €	1 653 €	1 126 500 €	2 971 847 €	
800 000 €	19 854 €	1 200 000 €	600 146 €	
150 000 €	26 662 €	500 000 €	2 500 000 €	1 973 338 €
500 000 €	24 999 €	1 123 500 €	1 351 501 €	
400 000 €	- €	600 000 €	600 000 €	
50 000 €	- €	100 000 €	800 000 €	750 000 €
2 085 000 €	95 014 €	5 300 000 €	9 669 128 €	2 810 858 €

Années				
2010		2011	2012	2013
Prévu	Réalisé			
- €	- €	14 710 €	820 546 €	1 496 974 €
- €	- €	Inconnues	Inconnues	Inconnues
- €	- €	1 800 000 €	1 200 146 €	- €
2 085 000 €	95 014 €	3 485 290 €	7 648 436 €	1 313 884 €
2 085 000 €	95 014 €	5 300 000 €	9 669 128 €	2 810 858 €